

CERTIFIER LES COMPTES DES COLLECTIVITÉS LOCALES



CONTEXTE

Depuis la Loi sur la Sécurité Financière la sphère publique est rentrée dans une nouvelle ère en matière de qualité de l'information financière. Depuis plus d'une décennie désormais, un grand nombre d'établissements publics, organismes de sécurité sociale, universités, hôpitaux ont franchi le cap de la certification des comptes ce qui indéniablement a participé à une meilleure gestion et à un pilotage plus efficace des entités, et donc à une performance accrue. Ce cadre ainsi que les travaux sur l'harmonisation et l'unification des référentiels comptables et budgétaires donnent également à la gouvernance, à l'administration ainsi qu'aux tiers, l'assurance d'une information fiable et sincère.

La prochaine étape de ce processus de fiabilisation des comptes des entités publiques sera sans conteste la certification des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Ces dernières se trouvent d'ores et déjà au cœur de la phase d'expérimentation 2020-2022, introduite par la loi NOTRe du 7 août 2015, qui concerne un panel de 25 collectivités locales volontaires, avec un bilan de l'expérimentation prévu en 2022 en vue d'une éventuelle suite étendant le dispositif à l'horizon 2023 ou 2024.

VOS ENJEUX

- ▶ Assurer la transparence des comptes publics locaux
- ▶ Apprécier avec justesse les marges de manœuvre financières de la collectivité dans la durée
- ▶ Un intérêt pour les élus pour rendre compte et valoriser l'action publique
- ▶ Maîtriser et anticiper les risques financiers liés aux baisses de dotations de l'État
- ▶ Disposer d'un contrôle interne adapté à l'organisation et hiérarchisé en fonction des risques
- ▶ Sécuriser les flux de données dans un environnement dématérialisé

contact@bdo.fr
www.bdo.fr

VOS PROBLÉMATIQUES

Les premiers constats de l'expérimentation ainsi que les rapports des chambres régionales des comptes mettent en évidence des difficultés liées notamment aux différences entre la vision budgétaire et la vision comptable. Ce sujet s'est posé à chaque entrée dans la certification d'une entité publique. Le secteur public local n'échappe ainsi pas à cette règle et les défis à relever seront nombreux ; ils concernent par exemple :

- ▶ Le respect du référentiel comptable
- ▶ L'organisation et la formalisation des procédures budgétaires et comptables
- ▶ L'articulation des travaux entre l'ordonnateur et le comptable
- ▶ L'inventaire et la valorisation du patrimoine
- ▶ L'exhaustivité de la comptabilisation et de l'information relative aux engagements de la collectivité
- ▶ L'externalisation de certains contrôles (Hélios, traitement des taxes par la DGFIP...)



L'APPORT DE LA CERTIFICATION BDO

- ▶ Des comptes annuels validés par un tiers indépendant et reconnu
- ▶ Une garantie supplémentaire pour les financeurs
- ▶ La mise en évidence des risques comptables et financiers des processus
- ▶ Une amélioration constante et pérenne du contrôle interne
- ▶ Une base fiable pour la prévision budgétaire et les simulations financières prospectives

contact@bdo.fr
www.bdo.fr

BDO France, SAS, est membre de BDO International Limited et appartient au réseau international BDO constitué de membres indépendants. BDO est la marque du réseau BDO et de chacun de ses membres.

Copyright © Novembre 2021 BDO France. Tous droits réservés. Crédit photo : Adobe Stock.